# La sauvegarde de l'espace civique et politique et la poursuite de processus démocratiques en Afrique subsaharienne

La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et ses organisations membres en Afrique, réunies à l'occasion de son 42eme Congrès mondial à Bogota, souhaitent attirer l'attention de la Fédération face à la dégradation continue de la situation de l'espace civique et des processus démocratiques en Afrique subsaharienne.

**Réaffirmant** l'importance essentielle d'élections libres, transparentes, inclusives et régulières pour consolider la démocratie et favoriser un développement durable ;

**Rappelant** les engagements pris par les États africains dans le cadre de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ainsi que du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;

**Rappelant** les dispositions de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et du Protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la démocratie et la bonne gouvernance qui promeuvent les valeurs et les principes de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits humains ;

**Rappelant** que la liberté d'expression constitue un droit fondamental, inscrit à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et réaffirmé à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; et qu'elle est étroitement liée à la liberté de réunion pacifique, consacrée par l'article 20 de la Déclaration et l'article 21 du Pacte, notamment lorsqu'il s'agit de manifestations, piquets de grève, marches, rassemblements ou défilés ;

**Exprimant** leur profonde inquiétude face à la multiplication des atteintes aux droits civils et politiques, en particulier les restrictions croissantes aux libertés d'expression, de réunion et d'association, notamment avant, pendant et après les élections ;

**S'alarmant** de la répression généralisée des voix indépendantes et dissidentes, des actes d'intimidation contre les défenseur·e·s des droits humains, des arrestations arbitraires, de l'utilisation des systèmes de justice pénale et des commissions et organismes constitutionnels indépendants comme arme contre les voix dissidentes, des disparitions forcées de journalistes, d'opposants politiques et de membres des organisations de la société civile ;

**Préoccupées par** les restrictions croissantes imposées à l'espace civique et démocratique, à la liberté d'expression et à la liberté de manifestation à l'approche de plusieurs élections générales, notamment dans un contexte politique tendu à quelques semaines de l'élection présidentielle d'octobre 2025 en **Côte d'Ivoire**, des élections de décembre 2025 en **Guinée**, d'avril 2026 au **Bénin** et en juin 2026 en **Ethiopie** ;

**Préoccupées** par l'adoption du projet de loi ratifiant l'ordonnance n°2024-368 du 12 juin 2024 relative à l'organisation de la société civile en Côte d'Ivoire, qui accroît le contrôle des autorités sur les organisations de la société civile sous couvert de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, en prévoyant des sanctions particulièrement sévères telles que des peines d'emprisonnement, des amendes importantes et la dissolution des organisations considérées comme non conformes ;

**Inquiètes** face au climat de répression généralisée visant toute forme d'expression contestataire dans l'espace public au **Togo**, illustré par l'interdiction systématique des manifestations pacifiques et les nombreuses arrestations arbitraires qui ont suivi la répression des manifestations de juin 2025, après le coup de force constitutionnel perpétré en mars 2024 par le régime de Faure Gnassingbé, conférant à ce dernier un pouvoir à vie ;

**Vivement préoccupées** par la détérioration continue de la situation des droits civils et politiques au **Bénin**, caractérisée par des violences, des arrestations arbitraires et des détentions illégales visant des opposants politiques, dirigeants syndicaux et manifestants pacifiques, notamment dans les contextes électoraux et de mobilisation sociale, et aggravée par une législation restrictive traduisant une volonté croissante de contrôler l'espace civique et de limiter la liberté d'action et d'expression des associations, des journalistes et des citoyens engagés ;

**Constatant** l'impunité persistante dont bénéficient les auteurs de ces violations et **alarmées** face à la censure accrue et la surveillance systématique des médias et des plateformes numériques, se traduisant par la suspension de journaux, de sites d'information indépendants et de comptes de réseaux sociaux critiques des autorités dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ;

**Préoccupées** par la situation de l'opposant politique Lassy Mbouity après son enlèvement et sa séquestration, en mai 2025, au cours de laquelle il aurait subi des traitements cruels, inhumains et dégradants, et par l'accentuation des pratiques répressives à l'encontre des voix dissidentes à quelques mois de l'élection présidentielle en **République du Congo** ;

**Très inquiètes** par la consolidation de la répression, y compris au niveau judiciaire, à l'encontre de défenseur-es des droits humains, y compris de l'environnement, et la faible sensibilisation des électeur-ices en **Ouganda**, à l'approche des élections générales de janvier 2026 ;

**Préoccupées** par la recrudescence inquiétante de faits d'intolérance politique et de répression qui se manifestent par des enlèvements, des disparitions forcées, des cas de torture et des violences ciblées contre des figures de l'opposition et de la société civile, notamment illustrés par les cas d'Agather Atuhaire et de Boniface Mwangi, en **Tanzanie**, après les élections locales de 2024 et à l'approche des élections générales d'octobre 2025 ;

**Préoccupées par** le climat de peur et d'intimidation qui règne au **Burundi**, alimenté par des violations persistantes, notamment des enlèvements et des disparitions forcées, des exécutions sommaires, des actes de torture, des arrestations et détentions arbitraires commises en toute impunité, ainsi que des restrictions des droits et libertés fondamentaux, en particulier la liberté d'expression, dans le contexte électoral actuel ;

**Préoccupées** par les violences policières post-électorales qui ont fait plusieurs morts et blessé-es, en octobre 2024, au Mozambique et rappelant le besoin de justice, vérité et réparations pour les victimes de ces violences post-électorales ;

**Inquiètes** par les attaques continues à l'espace civique au **Zimbabwe**, notamment par l'adoption récente de la loi « Private Voluntary Organisations (PVO) » ;

**Préoccupées** par les irrégularités observées lors des élections en Tanzanie, au Burundi, au Mozambique et au Zimbabwe, et notant la nécessité de renforcer la transparence et l'intégrité électorales, mais aussi le respect de la participation civique aux processus démocratiques avant, pendant et après les élections ;

**Consternées** par de nombreux cas de disparitions forcées et de détentions arbitraires en **Guinée**, notamment celles d'Oumar Sylla dit Foniké Mengué et Mamadou Billo Bah, responsables du FNDC, arrêtés en juillet 2024 et toujours portés disparus plus d'un an après leur enlèvement nocturne par des forces spéciales ; d'Habib Marouane Camara, journaliste d'investigation, enlevés le 3 décembre 2024, sans aucune nouvelle à ce jour ; ainsi que d'Abdoul Sacko, porte-parole des Forces sociales de Guinée, enlevé dans la nuit du 18 au 19 février 2025 retrouvé grièvement blessé

près d'un camp militaire à Forécariah, actuellement soigné à l'étranger et de l'ancien Bâtonnier Mohamed Traoré qui a également été enlevé dans la nuit du 20 au 21 juin 2025 et torturé pour avoir exprimé publiquement des critiques à l'encontre du régime militaire en place;

**Dénonçant** la tendance croissante à la répression contre la société civile et les défenseur.es des droits humains au **Kenya**, illustrée par l'expulsion, en juillet 2025, de Martin Mavenjina, conseiller juridique principal de la Kenya Human Rights Commission (KHRC) sur la justice transitionnelle, sans procédure régulière, et par l'usage excessif et souvent meurtrier de la force lors des manifestations contre la corruption. **Réitérant leur condamnation** des brutalités policières perpetrées lors de la répression des manifestations menées par des jeunes en 2024 et 2025, qui ont causé plus de 1 400 arrestations illégales, plus de 150 morts et 89 disparitions forcées. Alarmées par le fait que, malgré les appels répétés de la société civile et des acteurs internationaux en faveur de la responsabilité, les enquêtes restent au point mort et l'impunité persiste ;

**Préoccupées par** la montée de la répression en Afrique de l'Est, y compris dans le contexte électoral, où des leaders de l'opposition politiques sont accusés de trahison (en Ouganda, au Rwanda, en Tanzanie, en RDC et au Soudan du Sud), et par la nature transnationale de la répression dans la région ;

**Gravement préoccupées** par l'escalade de la répression de la société civile en **Éthiopie**, y compris la suspension arbitraire d'organisations indépendantes de défense des droits humains pour des motifs vagues et extra-légaux par l'Agence pour les organisations de la société civile (ACSO), en violation des garanties procédurales nationales en vertu de la Proclamation No. 1113/2019 et des principes régionaux et internationaux. **Alarmées** par le modèle plus large d'intimidation, de surveillance et d'exil forcé des défenseurs des droits humains ; «Particulièrement inquiètes à l'approche des élections qui doivent se tenir en juin 2026, dans un contexte de tensions persistantes et d'instabilité qui règnent dans les régions du Tigré, de l'Amhara et de l'Oromia, sur fond de restriction accrue de l'espace civique avec le nouveau projet de proclamation sur les OSC ;

*La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et ses organisations membres en Afrique formulent les recommandations suivantes :*

- **Aux Etats** à :
    - i. Garantir un espace civique ouvert, inclusif et sécurisé, qui permette l'expression libre, l'action indépendante de la société civile et l'engagement citoyen, y compris et surtout en période électorale ;
    - ii. Respecter, protéger et promouvoir pleinement les droits civils et politiques de toutes et tous, en assurant un accès équitable à la participation politique, la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que les libertés de réunion pacifique et d'association ;
    - iii. Veiller à ce que les processus électoraux se déroulent dans un climat apaisé, transparent, équitable et réellement participatif, incluant les partis politiques, les candidat·e·s indépendants, les organisations de la société civile et l'ensemble des citoyen·ne·s ;
    - iv. Mettre fin, sans délai, à la répression et aux violations des droits humains commises dans les contextes de contestation ou d'élections ;
    - v. Assurer la protection effective des défenseur.e.s des droits humains, journalistes, observateur.rice·. électoraux.ales, militant.e.s politiques et membres de la société civile contre toute forme de menace, d'intimidation, de harcèlement, d'arrestation arbitraire ou de violence ;
    - vi. Veiller à ce que toute régulation du numérique et des réseaux sociaux pendant les élections respecte strictement les standards internationaux en matière de liberté d'expression et ne soit en aucun cas instrumentalisée pour limiter le débat public ou entraver la transparence du processus électoral ;

vii. Dénoncer publiquement les violations graves des droits humains perpetrées pendant les processus électoraux, ouvrir des enquêtes et poursuivre leurs auteurs, y compris au sein des forces de défense et de sécurité et de l'appareil d'Etat ;

- **A l'Union africaine et aux partenaires techniques et financiers à :**
  i. **Renforcer** les mécanismes d'alerte et d'intervention rapide face aux restrictions de l'espace civique et politique ;
  ii. **Soutenir** le suivi citoyen indépendant des processus électoraux et les actions de renforcement de la gouvernance démocratique ;
  iii. **Dénoncer** publiquement toute violation grave des droits civils et politiques ;
  iv. **Exprimer** son inquiétude quant à la durée prolongée du mandat des présidents au pouvoir dans certains pays africains et appeler à une révision des limites constitutionnelles des mandats et à la promotion des transitions démocratiques, conformément aux instruments régionaux et internationaux en vigueur ;

La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et ses organisations membres enAfrique réaffirment leur engagement à :

- **Défendre activement** l'espace civique et les libertés fondamentales dans leurs contextes respectifs et à l'échelle mondiale ;
- **Documenter**, alerter et dénoncer toute forme d'entrave ou de violence liée aux processus électoraux ;
- **Encourager et promouvoir** la participation citoyenne, en particulier celle des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, à la vie politique.